

## Catalogue des compétences d'action : Théorie de base

### Qu'appelle-t-on compétences d'action ?

Une compétence d'action est la capacité à réaliser une mission de manière ciblée, adaptée à la situation, correcte et responsable. Pour conduire un véhicule automobile en toute sécurité, sans se mettre en danger ni mettre en danger d'autres usagers de la route et sans porter atteinte à des tiers non impliqués ou à l'environnement, il faut posséder différentes compétences :

- *Compétence spécifique* : connaissance des règles de la circulation routière
- *Compétence méthodologique* : application correcte des règles de la circulation routière
- *Compétence personnelle* : disposition à respecter les règles de la circulation routière
- *Compétence sociale* : disposition à prendre en compte les autres usagers de la route, leurs besoins et leur comportement, et à se comporter en conséquence

### Quelles compétences d'action peuvent être contrôlées lors d'un examen de théorie ?

Un examen de théorie permet uniquement de constater l'état des compétences spécifiques. L'application correcte des règles de la circulation routière est observée lors d'une course d'examen. Cela ne permet pas d'évaluer les aspects motivationnels et sociaux. En outre, les attitudes ne coïncident pas forcément avec le comportement réel.

### Nature de l'examen de théorie

Lors de l'examen de théorie, les candidates et les candidats doivent prouver qu'ils connaissent les règles de la circulation routière en les analysant, les décrivant et les expliquant à partir de représentations de différentes situations de circulation. En raison du grand nombre de sessions, l'examen se déroule sous forme d'un questionnaire à choix multiple. Pour chaque question illustrée avec une photo, les participants doivent évaluer trois propositions de réponse et indiquer si elles sont vraies ou fausses.

### Objectif de ce catalogue

Ce catalogue propose aux personnes qui se préparent à l'examen de théorie ou qui aident d'autres personnes à se faire une vue d'ensemble des compétences d'action et des contenus pédagogiques nécessaires pour réussir l'examen de la théorie de base. Ces compétences spécifiques constituent également la base de la formation pratique et d'une conduite sûre pendant toute la vie. Le catalogue des compétences d'actions constitue en outre une ligne directrice pour l'évolution et la mise à jour des questions d'examen. Il existe des catalogues similaires pour les examens de théories d'autres catégories de véhicules.

### Étendue du catalogue

Les compétences d'action décrites dans ce catalogue reposent sur l'annexe 11 de l'ordonnance réglant l'admission des personnes et des véhicules à la circulation routière (Preuve de l'acquisition des connaissances théoriques). Elles impliquent la connaissance des règles de circulation générales (priorités, interdictions, indications), des règles de manœuvre, de la situation de l'environnement de la circulation, des responsabilités en tant que conducteur et de l'utilisation ou de la possession d'un véhicule automobile.

Berne, le 6 décembre 2019

## **1. Priorités, interdictions, indications**

Compétence : les conductrices et les conducteurs prouvent par leurs réponses aux questions d'examen qu'ils interprètent correctement les priorités et les interdictions, les obligations et indications fournies par des signaux, marquages ainsi que les conditions locales.

### **1.1 Priorités**

Objectif : les conductrices et les conducteurs reconnaissent les priorités des partenaires de la circulation sur la base de représentations de situations de circulation routière.

Contenus :

- Intersections
- Ronds-points
- Entrées et sorties de véhicules
- Rétrécissements
- Routes principales et secondaires
- Véhicules prioritaires
- Tramway

### **1.2 Interdictions**

Objectif : les conductrices et les conducteurs reconnaissent à l'aide de signaux et marquages où il est interdit de circuler, de s'arrêter ou de stationner leur véhicule.

Contenus :

- Interdictions de circuler
- Limites de dimensions et de poids
- Interdictions de s'arrêter
- Interdictions de stationner

### **1.3 Obligations, indications**

Objectif : les conductrices et les conducteurs reconnaissent à l'aide de signaux, marquages ou panneaux et consignes de régulation du trafic dans quel sens ils doivent circuler ou ils peuvent garer leur véhicule.

Contenus :

- Sens de circulation
- Stationnement
- Panneaux et indications pour la régulation du trafic

### **1.4 Gestion du trafic**

Objectif : les conductrices et les conducteurs identifient les éléments de gestion du trafic, y compris du point de vue des autres usagers de la route. Ils adaptent leur comportement par rapport aux différents usagers de la route.

Contenus :

- Indication de direction
- Voie
- Tronçons servant à la présélection
- Marquages et balisage
- Passages piétons
- Pistes cyclables, bandes cyclables
- Feux de signalisation
- Trottoir
- Zones

## **2. Manœuvres**

---

Compétence : les conductrices et les conducteurs reconnaissent les règles de circulation relatives à la conduite et aux manœuvres spécifiques à partir des représentations de situations de circulation.

### **2.1 Conduite et dangers**

Objectif : les conductrices et les conducteurs reconnaissent les principes de base de l'adaptation de la vitesse et interprètent correctement les risques et prescriptions qui sont associés.

Contenus :

- Limitations de vitesse
- Rouler à droite
- Accélérer
- Virages
- Côtes et descentes
- Ralentir, freiner
- S'arrêter
- Autres risques

### **2.2 Changement de direction**

Objectif : les conductrices et les conducteurs répondent correctement aux questions d'examen portant sur les prescriptions pour le démarrage et le contournement ainsi que le changement de direction.

Contenus :

- Démarrer
- Se présélectionner
- Changer de direction
- Contourner
- Faire une marche arrière
- Faire demi-tour

### **2.3 Avec les autres usagers de la route**

Objectif : les conductrices et les conducteurs évaluent correctement les règles de circulation qui contribuent, en plus des règles de priorité, à une circulation sans danger pour les autres usagers de la route.

Contenus :

- Croiser
- Éviter
- Rouler côte à côte
- Véhicules qui se suivent
- Doubler
- Distance
- Signaliser

### **3. Environnement de la circulation**

Compétence : les conductrices et les conducteurs décrivent le comportement adéquat dans les différentes situations de l'infrastructure routière et selon les conditions de l'environnement qui varient constamment.

#### **3.1 Infrastructure**

Objectif : les conductrices et les conducteurs reconnaissent les règles de circulation qui doivent être respectées en présence de conditions de l'infrastructure routière particulièrement exigeantes.

Contenus :

- Autoroute, semi-autoroute
- Tunnel
- Passages à niveau
- Arrêts de transports publics

#### **3.2 Conditions variables**

Objectif : les conductrices et les conducteurs interprètent les règles de circulation indiquées en fonction des conditions extérieures et montrent le comportement qui doit en découler.

Contenus :

- Visibilité
- État de la route
- Gestion du trafic
- Chantiers
- Embouteillages

## **4. Conducteurs**

---

**Compétence** : les conductrices et conducteurs décrivent les prescriptions liées à la conduite d'un véhicule automobile, ainsi que leur responsabilité envers les autres usagers de la route.

### **4.1 Responsabilité**

Objectif : les conductrices et conducteurs prouvent qu'ils comprennent les bases légales de la conduite d'un véhicule automobile sur la route et le comportement à adopter en cas d'accident.

Contenus :

- Règle de base
- Aptitude à la conduite
- Bonne connaissance du véhicule
- Comportement en cas d'accident

### **4.2 Usagers de la route plus vulnérables**

Objectif : les conductrices et conducteurs reconnaissent les règles de protection des piétons, les cyclistes ou les usagers qui requièrent une attention particulière en raison de leur âge ou d'un handicap.

Contenus :

- Enfants
- Personnes handicapées
- Personnes âgées
- Piétons (seuls ou en groupe)
- Cyclistes

### **4.3 Aspects administratifs**

Objectif : les conductrices et conducteurs prouvent leurs connaissances des règles en lien avec la formation de base et la formation complémentaire pour la conduite d'un véhicule automobile et les permis nécessaires.

Contenus :

- Permis de conduire
- Cours d'apprentissage
- Formation complémentaire

### **4.4 Dispositions pénales**

Objectif : les conductrices et conducteurs décrivent les conséquences juridiques de la constatation par les autorités compétentes ou la police d'une faute ou d'une violation du code de la route.

Contenus :

- Amendes
- Retrait de permis
- Peines de prison

### **4.5 Assurances**

Objectif : les conductrices et conducteurs décrivent les assurances requises pour la conduite d'un véhicule automobile et montrent comment et quand les sociétés d'assurance tiennent les assurés responsables d'un dommage.

Contenus :

- Responsabilité civile
- Recours

## **5. Véhicule**

---

Compétence : les conductrices et conducteurs répondent aux questions d'examen portant sur les prescriptions liées à l'exploitation et à la possession d'un véhicule automobile ainsi qu'au transport de personnes et d'objets.

### **5.1 Mesures de sécurité**

Objectif : les conductrices et conducteurs prouvent qu'ils comprennent les prescriptions liées à la sécurité de fonctionnement des véhicules automobiles et au comportement à adapter en cas de problèmes techniques.

Contenus :

- Réglages (sièges, rétroviseurs, appuie-tête)
- Éclairage
- Éléments de commande
- Voyants lumineux
- Freins
- Pneumatiques
- Propreté (vitres, rétroviseurs, plaque de contrôle)
- État conforme aux prescriptions
- Dimensions et poids
- Dispositifs d'alerte
- Pannes

### **5.2 Passagers**

Objectif : les conductrices et conducteurs reconnaissent les prescriptions visant à garantir la sécurité des passagers.

Contenus :

- Places assises
- Ceintures de sécurité
- Siège enfant

### **5.3 Équipements, accessoires, chargement**

Objectif : les conductrices et conducteurs décrivent les équipements requis pour la conduite de motocycles ainsi que les mesures de précaution obligatoires pour le transport d'un chargement sur ou dans le véhicule.

Contenus :

- Sécurisation du chargement
- Chaînes neige
- Casque, vêtements
- Charge sur le toit, porte-vélos
- Remorques

### **5.4 Aspects administratifs**

Objectif : les conductrices et conducteurs décrivent les exigences officielles imposées pour la conduite de véhicules automobiles sur la route.

Contenus :

- Plaques de contrôle
- Permis de circulation
- Entretien du système antipollution
- Vignette autoroutière